

# 17<sup>ème</sup> Tournoi du Badminton Club Villeneuvien

## Règlement

La compétition est autorisée par la FFBAD sous le numéro (à venir) et se déroule selon les règles fixées par elle (voir le règlement général des tournois).

Ce tournoi se déroulera les 19 et 20 mars 2022 au Gymnase Châteaubriand  
rue de Beaulieu - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de toute catégorie d'âge à partir des minimes et de classement R4/5/6, D7/8, D9/P10 et P11/12 licenciés de la FFBAD ayant une licence compétition.

Le juge-arbitre est M. Jean-Marc WEINLING. Ses décisions sont sans appel.

Les matchs sont joués en deux sets gagnants de 21 points.

Les matchs de simple et de double sont organisés par poule de 3 ou 4 puis par élimination directe en phase finale.

Attention : 120 joueurs maxi



Les tableaux (Simple Homme Simple Dame Double Hommes Double Dames et Double Mixte) seront décomposés en séries.

Certains tableaux pourront être regroupés, ou, au contraire, limités en cas de surnombre, voir même supprimés si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux maximum dans la même catégorie en simple et en double ou dans des catégories différentes dans le respect du rapport de 16 selon le classement CPPH.

Les joueurs peuvent s'inscrire en simple, en double ou/et en mixte, 2 tableaux maximum (simple et double mixte interdits les 2 tableaux se déroulant le samedi dans la mesure du possible).

Les convocations seront envoyées par mail à l'adresse du correspondant inscrit sur la fiche d'inscription (un seul correspondant par club).

Elles seront également mises en ligne sur le site du club : [www.bcv89.fr](http://www.bcv89.fr). En cas de plusieurs notifications, ne tenir compte que de la dernière convocation en ligne ou envoyée.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec accord du juge-arbitre.

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux  $\frac{1}{2}$  finales puis seront arbitrés dans la mesure où des arbitres seront présents.

Tout joueur ou paire non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après l'annonce de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre, et ce, **quel que soit le stade de la compétition.**

Les joueurs disposent de 3 minutes à l'annonce de leur match pour s'échauffer. Le temps de repos entre les 2 matchs est de 20 min minimum.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant le match sauf accord de l'arbitre ou du juge-arbitre.

Tous joueurs forfaits seront gérés conformément à l'article 2.17 du RGC. Ces derniers devront justifier du forfait volontaire auprès de la ligue.

Tout joueur désirant s'absenter durant le tournoi devra en informer la table de marque et avoir l'accord du JA.

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'au  $\frac{1}{2}$  finales. En cas de désaccord, le volant officiel sera imposé soit BABOLAT 3.

Les volants touchant un élément de la structure du gymnase (ex : ventilateur) seront comptés « let » au service puis faute en jeu, sauf pour les filins de baskets toujours let.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du Comité d'Organisation et les conseillers des joueurs entre les sets.

Une tenue de badminton conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur le terrain.

**Le nombre de participants est limité à 120 joueurs maximum.** Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée : la date de réception puis le cachet de la poste faisant foi. Pour une équipe de double, la date de prise en compte correspond à celle du dernier joueur inscrit.

La date limite d'arrivée des inscriptions est fixée au 05 Mars 2022. Le tirage au sort sera effectué le 12 mars 2022.

Tout joueur inscrit au tournoi doit payer 16€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux. Le joueur devra faire parvenir son règlement par chèque libellé à l'ordre du Badminton Club Villeneuvien **en même temps** que son inscription.

Toute inscription illisible ou remplie de façon incohérente ne sera pas prise en compte (l'envoi des inscriptions se fera par la poste à Denis Rouger 7 rue de la Croix Saint Jacques 89510 VERON et par mail : bcv89tournoi@gmail.com, en utilisant de préférence le fichier Excel).

En cas d'annulation du tournoi avant le début de celui-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

En cas d'interruption définitive du tournoi au cours de son déroulement, les prix seront distribués en fonction du stade atteint, les inscriptions ne seront pas remboursées.

En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés. Après le tirage au sort, les droits d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité.

Dans tous les autres cas, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. Les joueurs « forfait » devront le justifier lors de la compétition au juge-arbitre du tournoi ou dans les 5 jours suivant le tournoi auprès de la ligue de Bourgogne Franche Comté.

Les forfaits non justifiés s'exposent aux sanctions prévues dans le document officiel « gestion des forfaits ». En cas de forfait, le joueur pourra être remplacé par tout autre joueur de niveau équivalent, conformément à la liste d'attente établie par le juge-arbitre du tournoi (sans que cela ne modifie les têtes de séries).

En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

La liste des joueurs ou des paires est ordonnée en fonction du classement CPPH connu j-14 à la date du tournoi, en fonction de la moyenne au classement permanent par points et à l'appréciation du juge-arbitre.

Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double.

**Aucune contrainte horaire (jour et heure) ne sera acceptée. Les joueurs s'inscrivant à ce tournoi s'engagent à être présents à l'heure indiquée de leur match quelque soit le jour.**

Les joueurs doivent se présenter à l'accueil munis de leur licence compétition au moins **1h** avant l'heure prévue de leur 1<sup>er</sup> match.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

Tout joueur inscrit adhère entièrement à ce règlement et certifie s'y conformer.

Les pompiers sont prévenus de l'organisation de notre tournoi.

En raison de la crise sanitaire actuelle, un protocole COVID sera mis en place en fonction des directives gouvernementales, de la FFBAD et de la commune de Villeneuve sur Yonne. Il sera affiché à l'entrée du gymnase et sera fourni avec l'envoi des convocations au responsable inscrit sur la feuille d'inscriptions. De par son inscription tout joueur s'engage à respecter ce protocole.

Suite à la création d'une page Facebook (Badminton Club Villeneuvien BCV 89) et d'un site internet, des photos du tournoi seront mises en ligne. Toute personne participant au tournoi reconnaît être d'accord à la diffusion de toute photo prise lors de cette manifestation.

Des récompenses sous forme de bons d'achats et lots pour un montant total minimum de 1500€ seront distribuées aux vainqueurs et finalistes.